

# SOUS-LOUER UNE PLACE DE PARKING : SOLUTIONS, PRIX ET MÉTHODES

mer 01/08/2018 - 10:00

**Source *Baticopro.com***

Tous les copropriétaires ou locataires d'une copropriété n'ont pas nécessairement besoin de la ou des places de parking qui leur sont attribuées au niveau de leur lot. Afin d'optimiser l'utilisation du bien, mais également afin de rendre service à des personnes ayant besoin de ces places de parking, il peut être intéressant de se renseigner sur la possibilité de sous-louer une place de parking en copropriété. Voici davantage d'informations sur les solutions, les prix et les méthodes.

## Solutions de sous-location d'une place de parking

Lorsqu'un copropriétaire ou un locataire n'occupe pas une ou plusieurs de leurs places de parking, ils peuvent légalement les louer ou les sous-louer en suivant les bonnes procédures. En ville, où il est particulièrement compliqué de trouver une place pour se garer, il est relativement facile de trouver des locataires pour une place de parking, que ce soit pour garer une voiture, une moto ou tout autre type de véhicule motorisé.

- Ainsi, tout **propriétaire** peut établir un **bail de location pour une place de parking**, tout comme il le ferait pour un logement.
- Un **locataire** devra toutefois commencer par obtenir l'aval du propriétaire bailleur pour procéder à la sous-location d'une place de parking, c'est ce que définit l'article 1717 du Code Civil. Pour cela, il devra obtenir son **accord écrit**

. De plus, il faudra que ce genre de pratique soit autorisé par le **règlement de copropriété**.

[Lire la suite sur Baticopro](#)

